



Communauté d'Agglomération

**Béthune-Bruay**

Artois Lys Romane

Décision N° 2023 661

*Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS, ÉQUIPEMENTS  
COMMUNAUTAIRES ASSOCIES**

**PROCEDURE ADAPTEE OUVERTE - TRAVAUX ET ENTRETIEN DE CLÔTURES, DE  
PORTAILS ET DE PORTES AUTOMATIQUES POUR LES BÂTIMENTS ET SITES DE LA  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION (2 LOTS)- ATTRIBUTION ET SIGNATURE DES  
ACCORDS-CADRES**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay a lancé une consultation sous la forme d'une procédure adaptée ouverte selon les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande publique, ayant pour objet des travaux et entretien de clôtures, de portails et de portes automatiques pour les bâtiments et sites de la Communauté d'Agglomération, sous la forme d'un accord-cadre avec un montant maximum annuel de 500 000 € HT, donnant lieu à l'émission de bons de commande, pour une période initiale d'un an à compter de la notification, reconductible tacitement 3 fois un an dans les mêmes conditions, décomposée de la manière suivante :

Lot 1 : Travaux d'installation, de réparation et d'entretien des clôtures et portails, avec un montant maximum de 250 000 € HT annuel

Lot 2 : Travaux d'installation, de réparation et d'entretien des portes automatiques, avec un montant maximum de 250 000 € HT annuel

Considérant qu'après analyse des offres, les propositions des sociétés suivantes ont été jugées économiquement les plus avantageuses :

Lot 1 : Travaux d'installation, de réparation et d'entretien des clôtures et portails avec la société SAS CITEVERT, ayant son siège à Liévin (62800), ZA des alouettes 6 rue Robert Catteau, pour un montant de 422 790 € HT issu du détail estimatif et de 148 630 € HT issu du devis masqué,

Lot 2 : Travaux d'installation, de réparation et d'entretien des portes automatiques avec la société PORTLAND SAS, ayant son siège à Lens (62300), 2 rue Jean-Baptiste Champollion, pour un montant de 227 337 € HT issu du détail estimatif et de 5 253 € HT issu du devis masqué,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.



**Le Président,**

**DECIDE** d'attribuer les accords-cadres à bons de commande ayant pour objet des travaux et entretien de clôtures, de portails et de portes automatiques pour les bâtiments et sites de la communauté d'agglomération et de les signer avec les sociétés suivantes :

Lot 1 : Travaux d'installation, de réparation et d'entretien des clôtures et portails avec la société SAS CITEVERT, ayant son siège à Liévin (62800), ZA des alouettes 6 rue Robert Catteau, pour un montant annuel maximum de 250 000 € HT, pour une durée initiale d'un an à compter de la notification reconductible trois fois un an,

Lot 2 : Travaux d'installation, de réparation et d'entretien des portes automatiques avec la société PORTLAND SAS, ayant son siège à Lens (62300), 2 rue Jean-Baptiste Champollion, pour un montant annuel maximum de 250 000 € HT, pour une durée initiale d'un an à compter de la notification, reconductible trois fois un an.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le .. 7 NOV. 2023

Par délégation du Président  
Le Conseiller délégué,



**GIBSON Pierre-Emmanuel**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : - 8 NOV. 2023

Et de la publication le : - 8 NOV. 2023

Par délégation du Président  
Le Conseiller délégué,



**GIBSON Pierre-Emmanuel**